

Une résolution soumise par la Ville de Waukegan, IL



WAUKEGAN
City of Progress *Illinois*



**DEMANDE URGENTE D'UNE ACTION IMMÉDIATE POUR FAIRE AVANCER LE PROJET
INTERBASSINS DE BRANDON ROAD ET EMPÊCHER LA PROPAGATION DE LA CARPE
ENVAHISSANTE DANS LES GRANDS LACS**

Mai 2024

ATTENDU QUE la migration continue des carpes envahissantes dans la rivière Illinois constitue une menace sérieuse pour les Grands Lacs et leurs affluents, mettant en péril les écosystèmes aquatiques, les industries basées sur l'eau douce, les loisirs côtiers et la croissance d'une économie bleue régionale.

ET CONSIDÉRANT QUE les 63 miles de littoral du lac Michigan de l'Illinois font partie de nos ressources naturelles et économiques les plus précieuses, fournissant de l'eau potable à 7 millions de résidents de l'Illinois, soutenant une industrie touristique qui attire 20 millions de personnes sur le littoral chaque année et favorisant les loisirs qui génèrent 3,2 milliards de dollars par an et soutiennent 33 000 emplois.

ET CONSIDÉRANT QUE le chef des ingénieurs de l'armée américaine a recommandé au Congrès américain, en mai 2019, le projet interbassins de Brandon Road comme dernière ligne de défense cruciale contre la migration en amont des carpes envahissantes, y compris l'installation d'une série de contrôles structurels à l'écluse et au barrage de Brandon Road à Joliet, dans l'Illinois.

ET CONSIDÉRANT QUE la loi sur le développement des ressources en eau (WRDA en anglais) de 2020 a autorisé la construction du projet interbassins de Brandon Road, sous réserve de la signature d'un accord de partenariat de projet (PPA) entre le Corps des ingénieurs de l'armée américaine (*U.S. Army Corps of Engineers* - USACE) en tant que promoteur fédéral et l'État de l'Illinois en tant que promoteur non fédéral.

ET CONSIDÉRANT QUE l'État de l'Illinois a démontré son soutien initial au projet interbassins de Brandon Road en signant l'accord d'ingénierie et de conception préalables (*Preconstruction*

Engineering and Design - PED) à la construction en décembre 2020 et en contribuant à un total combiné de 10,1 millions de dollars avec l'État du Michigan pour cette phase PED.

ET CONSIDÉRANT QUE la WRDA 2022 a porté à 90 % la part fédérale des coûts pour la phase de construction du projet interbassins de Brandon Road, laissant le sponsor non fédéral responsable des 10 % restants.

ET CONSIDÉRANT QU'en mars 2023, l'USACE a publié une nouvelle estimation pour le projet interbassins de Brandon Road, établissant le coût total à 1,15 milliard de dollars, soit une augmentation de 131,4 millions de dollars par rapport à l'estimation précédente.

ET CONSIDÉRANT que l'État de l'Illinois et l'État du Michigan ont tous deux alloué des fonds publics importants - 114 millions de dollars au total pour l'exercice 2024 - pour répondre à l'exigence de partage des coûts non fédéraux de 10 % pour la phase de construction.

ET CONSIDÉRANT que le Congrès a fourni un financement fédéral substantiel pour permettre au projet de franchir les premières étapes de la construction, notamment 225,84 millions de dollars au titre de la loi sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois (*Infrastructure Investment and Jobs Act*) et 47,88 millions de dollars supplémentaires au titre de la loi sur les crédits consolidés (*Consolidated Appropriations Act*) pour l'exercice 2023, mais que ce financement n'est pas accessible tant que l'accord de partenariat public-privé n'a pas été signé.

ET CONSIDÉRANT QUE, le 11 mars 2024, le gouverneur de l'Illinois a envoyé une lettre à Michael Connor, secrétaire adjoint de l'armée américaine, pour proposer la signature d'un accord de partenariat public-privé progressif.

ET CONSIDÉRANT QU'un accord de partenariat public-privé complet est nécessaire pour faire avancer le projet interbassins du chemin de Brandon sans retards intermittents qui augmenteraient le risque de propagation de la carpe envahissante dans les Grands Lacs, menaçant la vitalité écologique et économique de nos précieuses ressources en eau douce.

ET CONSIDÉRANT QUE les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont adopté une résolution, proposée par la ville de North Chicago (Illinois), en juin 2023, exhortant l'USACE et l'État de l'Illinois à signer l'accord de partenariat public-privé.

QU'IL SOIT MAINTENANT RÉSOLU QUE :

- Le gouverneur de l'Illinois et le secrétaire adjoint Connor doivent négocier activement une résolution rapide de l'impasse actuelle, se concluant par la signature d'un accord de partenariat public-privé complet qui fera avancer le projet d'interbassin de Brandon Road dans son intégralité.
- Le Congrès devrait autoriser une participation fédérale de 100 % aux coûts d'exploitation, d'entretien, de réparation, de réhabilitation et de remplacement pour le projet interbassins de Brandon Road dans la loi WRDA 2024, étant donné l'importance nationale et binationale de la prévention de la propagation de la carpe envahissante

dans les Grands Lacs et les coûts incertains mentionnés ci-haut à perpétuité.

- L'État de l'Illinois et l'État du Michigan devraient continuer à informer les autres États des Grands Lacs et les élus locaux de l'état d'avancement du projet interbassins de Brandon Road et de la manière dont ils peuvent soutenir les efforts visant à protéger les Grands Lacs contre la carpe envahissante.

ET QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE des copies de cette résolution soient distribuées : au gouverneur Pritzker; le secrétaire adjoint Connor; la gouverneure Gretchen Whitmer du Michigan et certains membres de la commission des crédits de la Chambre des représentants des États-Unis, de la commission des crédits du Sénat des États-Unis et du Groupe de travail (*Task Force*) des Grands Lacs.